



TEXTE ADOPTÉ n° 701
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

17 mars 2016

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole relatif à
la convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail
sur le travail forcé, 1930.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture après engagement de la procédure
accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 630 (2014-2015), 317, 318 et T.A. 74 (2015-2016).

Assemblée nationale : 3454 et 3573.

Article unique

Est autorisée la ratification du protocole relatif à la convention n° 29 de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé, 1930, adopté à Genève le 11 juin 2014, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 mars 2016.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3454.

ISBN 979-2-11-135186-8



9 782111 351868

ISSN 1240 - 8468